La Fédération Régionale des Travaux Publics s'appuie sur DICT.fr pour sécuriser les travaux sous circulation

mardi 31 août 2010, par lpe

La Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) Poitou-Charentes a mis en place une **charte de bonne conduite pour encadrer la réalisation des travaux sous circulation**, destinée à accroître la sécurité sur les chantiers, pour les riverains, comme pour les professionnels.

Afin d'unifier les démarches des différentes entreprises intervenants sur les chantiers, la FRTP Poitou-Charentes leur propose d'utiliser un **formulaire commun pour les demandes d'arrêtés de circulation**. DICT.fr a choisi de soutenir cette démarche en mettant à disposition de tous les utilisateurs intervenants sur les communes de la région Poitou-Charentes le formulaire réalisé par la FRTP sur sa plateforme d'échanges.

Une charte commune pour unifier les démarches dans la région

La prévention des risques professionnels sur les chantiers de Travaux Publics et de génie civil sur routes circulées est une obligation définie par le code du Travail. La FRTP Poitou-Charentes a réuni l'ensemble des acteurs concernés (maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre, gestionnaires de voirie, coordonnateurs SPS, entreprises…) pour instaurer des **actions de sensibilisation et une charte commune destinées à sécuriser les travaux sous circulation.**
Cette charte met en avant les actions à mener pour chaque phase de travaux sous circulation (conception, procédure de consultation, préparation de chantier, réalisation des travaux) :
- **Lors de la préparation du chantier**, l'entreprise mandatée doit adresser sa demande d'arrêté de circulation au titulaire de la police de circulation, tout en respectant les délais nécessaires à l'instruction des dossiers ;
- Le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre doivent apporter les informations nécessaires à l'obtention des arrêtés ;
- Le titulaire de la police de circulation établit, après avis du gestionnaire de voirie, l'arrêté relatif à la circulation en tenant compte des éléments qui lui sont transmis dans le respect des principes généraux de prévention, pour garantir la sécurité des salariés, des usagers et des riverains.

« *La FRTP Poitou-Charentes a réuni* ***plus de 32 signataires autour de cette charte de bonne conduite*** *destinée*
à sécuriser les travaux sous circulation, à la fois pour les professionnels et les riverains. Nous sommes heureux que cette initiative soit partagée par tous et opérationnelle depuis ce début d'année 2010 » explique
Liliane Baijard, Secrétaire Générale de la FRTP Poitou-Charentes.

Ce document commun pour les travaux sous circulation est disponible sur DICT.fr.

Parmi les actions mises en place, les signataires de la charte se sont engagés à utiliser, autant que faire se peut, un même formulaire pour effectuer leurs demandes d'arrêtés de circulation : ce document commun à
tous les acteurs régionaux a pour but d'unifier les démarches et de réduire le nombre d'erreurs liées aux demandes administratives.
DICT.fr a choisi de mettre à disposition ce document sur sa plateforme et le propose automatiquement aux utilisateurs qui réalisent des travaux en région Poitou-Charentes.
Grâce à la nouvelle version de sa plateforme d'échanges mise en place depuis janvier, DICT.fr permet aux acteurs des Travaux Publics et aux entreprises d'intégrer les documents spécifiques qu'ils ont élaborés pour
leurs partenaires ou pour leur fonctionnement interne. **Chaque entreprise ou collectivité peut donc unifier ses**
démarches et procédures, dans le but d'accroître la sécurité sur les chantiers.

« *DICT.fr encourage les démarches mises en place par les différents acteurs du marché en mettant à leur disposition des outils de travail concrets adaptés à leurs besoins en faveur de la sécurisation des chantiers.*
DICT.fr soutient entièrement la FRTP Poitou-Charentes dans sa charte de bonne conduite et se réjouit de l'accompagner au quotidien » déclare **Matthieu Ponson**, Directeur Général de DICT.fr.

A propos de la Fédération Nationale des Travaux Publics – www.fntp.fr
La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses 20 Fédérations Régionales et de ses 18 Syndicats de Spécialités, 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 300.000 salariés. Elle suscite les conditions du
développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs
demandes.

Pour en savoir plus sur la **FRTP Poitou-Charentes** : cliquez ici

A propos de SOGELINK, éditeur de DICT.fr et de La Vie des Réseaux

Créée en 2000, SOGELINK, éditeur de DICT.fr et de La Vie Des Réseaux offre un panel de solutions dédiées à la gestion des travaux à
proximité de réseaux : outils de gestion de documents, supports d'information et de prévention, offres de services…

DICT.fr est le portail unique en France pour la saisie, l'envoi, l'acheminement, l'archivage et l'échange dématérialisé des documents de
chantiers (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux, Demandes de Renseignements, récépissés…). Ce portail est destiné
aux entreprises de travaux, bureaux d'études, exploitants de réseaux et collectivités locales. Avec plus de 10 000 000 de documents
échangés par an, DICT.fr compte plus de 27 000 utilisateurs parmi 5 500 groupes et entreprises dans toute la France.
Après avoir lancé un centre d'appel national sur les réseaux 08 ALLO DICT, SOGELINK est également éditeur du premier site
communautaire dédié aux réseaux aériens, souterrains et subaquatiques : www.laviedesreseaux.fr . Ce portail est un lieu d'informations et
d'échanges pour tous les acteurs concernés par l'environnement des réseaux : collectivités locales, entreprises, exploitants de réseaux,
particuliers et fournisseurs. www.laviedesreseaux.fr centralise et met à disposition toute l'information nécessaire pour les travaux à
proximité des réseaux afin d'informer et de répondre aux préoccupations de tous les acteurs.
Implantée à Lyon, SOGELINK, filiale du Groupe SOGELINK (SAS au capital de 9M€), est une entreprise indépendante, dirigée par son
fondateur Ignace Vantorre, président, et Matthieu Ponson, associé et directeur général. Leader dans son activité, la société emploie 34
personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 6,65 millions d'euros en 2009.